RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

STDV

Prévention & santé au travail

STDV
Prévention & santé au travail

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Vision stratégique du conseil d'administration 4
STDV en quelques chiffres 4
Retour sur 2024 5

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Nos missions 6
Nos centres 7
Les instances du service 8
Nos équipes 10
Ressources financières 12
Nos adhérents 14
Les salariés suivis 15

2. ACTIVITÉ DES ÉQUIPES ET RÉALISATION DE L'OFFRE SOCLE

Le suivi individuel de l'état de santé 16
La prévention des risques professionnels 18
La prévention de la désinsertion professionnelle 20

3. DÉMARCHE QUALITÉ ET COMMUNICATION

La communication 22
Démarche qualité 23
Protection des données 23

4. LE PROJET DE SERVICE ET LES PARTENARIATS

Etat d'avancement du projet de service 24
Engagement et partenaires institutionnels 25

Lexique 26
Notes 27

VISION STRATÉGIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'évolution de la santé au travail initiée depuis plusieurs années va devoir se poursuivre dans les années à venir. Alors que le contexte de tension sur les ressources médicales devient prégnant, les services de prévention et de santé seront demain les piliers essentiels pour garantir l'accompagnement des salariés tout au long de leur parcours professionnel et faire face à l'usure professionnelle et de la pénibilité.

Notre service dispose de nombreuses forces pour relever ces défis que ce soit à travers son maillage territorial, les compétences pluridisciplinaires disponibles et les possibilités d'innovation technologiques qui émergent.

Le processus de certification va également permettre de poursuivre activement la transformation de nos organisations et mettre en œuvre un pilotage dynamique pour renforcer la performance et l'efficience de nos actions auprès de nos adhérents.

Enfin, il est indispensable de faire évoluer la perception de nos services. La santé au travail devient un véritable sujet de société et nous nous devons de créer des partenariats et de la synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre au mieux à ces enjeux pour nos entreprises.

Une vie professionnelle + une vie personnelle mais une seule santé !

Nathalie BELMONTE
Présidente du Conseil d'Administration
Santé Travail Drôme Vercors

STDV EN QUELQUES CHIFFRES

4 340
adhérents

52
collaborateurs

364
adhésions

42 844
salariés suivis
hors intérimaire

7
centres fixes et de proximités

589
radiations

Données au 31/12/2024

RETOUR SUR 2024

JANVIER

- Ouverture du nouveau centre de proximité de Die

FÉVRIER

- Lancement des différents projets de service par la rédaction des fiches actions
- Mise en place de la Cellule de Maintien en Emploi

MARS

- Lancement des petits déjeuners «nouveaux adhérents»
- Participation aux RST24 (Rencontres Santé Travail)

AVRIL

- Lancement de l'atelier « Les deux étapes clés pour prévenir les RPS »
- Lancement de la nouvelle version du logiciel métier «Pulse»

MAI

- Participation à la rencontre départementale «Maintien en emploi et déploiement du kit de visite de pré-reprise»

JUIN

- Participation aux rencontres FFB et OPPBTP et présentation du service
- Présentation d'un poster et d'une action au Congrès Médecine et Santé au Travail
- Assemblée générale 2024

JUILLET

- Obtention du permis de construire du nouveau bâtiment de Romans

SEPTEMBRE

- Animation du webinaire régional Présanse sur l'intégration des RPS au DUERP

OCTOBRE

- Participation au salon Préventica sur le stand Présanse AURA
- Participation aux Journées Santé Travail 2024
- Participation à la réunion de lancement de la construction des CPOM

NOVEMBRE

- Participation au Mois sans Tabac
- Participation au Bus du Coeur des Femmes 2024
- Formation des infirmières

DECEMBRE

- Formation «Référent harcèlement moral et sexuel» des membres du CSE

NOS MISSIONS

NOS 4 MISSIONS

NOTRE OFFRE DE SERVICES

UNE OFFRE DE SERVICE SOCLE

Par son adhésion à Santé Travail Drôme Vercors, Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, l'employeur accède à un ensemble de services pour mettre en oeuvre la prévention dans son entreprise et assurer le suivi de la santé des salariés.

En 2022, trois axes ont été définis pour cadrer l'offre de services socle des services de prévention et de santé au travail, harmonisée au niveau national :

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnées dans la définition et la mise en oeuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail et les professionnels de santé de son équipe. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.

PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

À tout moment dans la vie, un problème de santé ou un accident peuvent survenir et remettre en question le maintien au poste de travail et en emploi. Les SPSTI mettent en œuvre des cellules dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle dans l'entreprise.

DES OFFRES COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

La loi du 2 août 2021 a prévu deux offres de services en complément de l'offre socle. Si dans un premier temps STDV a fait le choix de ne pas développer d'offre complémentaire et de continuer à proposer l'ensemble de ses services au sein de l'offre socle, le service propose depuis 2024 une offre spécifique à destination des indépendants et travailleurs non-salariés qui souhaitent pouvoir bénéficier de l'ensemble des services de SPSTI.

CENTRES FIXES

Romans-sur-Isère
10 Rue de Gillière - B.P. 131
ZA des Allobroges
26104 Romans-sur-Isère Cedex

Crest
50 Quai Pied Gai
26400 Crest

Saint-Vallier
9 Rue Antoine Lavoisier
26240 Saint-Vallier

CENTRES DE PROXIMITÉ

Chabeuil
22 Rue Victor Roux
ZA Les Gouvernaux
26120 Chabeuil

Die
90 Chemin des Oliviers
ZA des Cocauses
26150 Die

Royaltain
3 Rue Olivier de Serres
26300 Chateauneuf-sur-Isère

Saint-Jean-en-Royans
42 Rue Hector Alleobert
26190 Saint-Jean-en-Royans

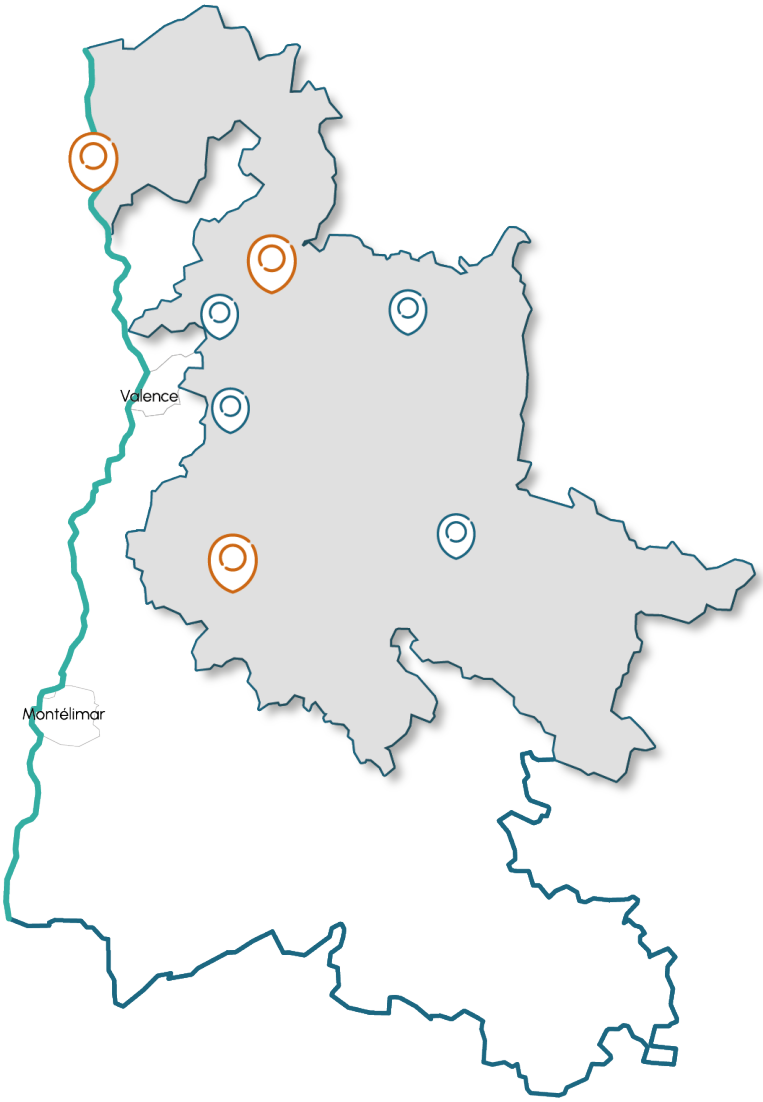

UN NOUVEAU BÂTIMENT À ROMANS

Pour faire face aux évolutions de son territoire et maintenir son attractivité, Santé Travail Drôme Vercors travaille, depuis septembre 2023, sur un projet d'extension de son centre siège social de Romans-sur-Isère.

Ce projet prévoit une superficie supplémentaire de près de 600 m² avec :

- **La création et la réorganisation des espaces d'attente et des bureaux médicaux** afin de préserver la confidentialité des visites.
- **La création d'une aile « Prévention »** avec laboratoire d'essai pour les appareils de métrologie, et espace de stockage.
- **La création de bureaux spécifiques et dédiés aux professionnels extérieurs** (Assistantes sociales de la CARSAT, représentant Cap'Emploi, Handi BTP...).
- **Le réaménagement des salles de réunion** avec la création de trois nouveaux espaces dont un modulable, portant le nombre à 4.
- **La création d'une salle de pause** mieux dimensionnée et plus accueillante pour les collaborateurs STDV.
- **La création d'un espace dédié au Pôle support** permettant l'intégration de nouvelles compétences.
- **Le réaménagement total des emplacements de stationnements**, afin de faciliter le stationnement.
- **La réfection globale des espaces de travail.**

Le permis de construire, déposé mi-mai 2024, a été accepté le 30 juillet 2024. Une phase de consultation a permis de déterminer les entreprises intervenantes. Les travaux devraient s'échelonner sur une durée de 15 mois à compter d'avril pour une entrée prévue fin 2026.

LES INSTANCES DU SERVICE

La gouvernance de l'association est assurée par un conseil d'administration paritaire employeurs-salariés dont est issu un bureau ainsi que par une commission de contrôle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION est chargé de définir l'orientation stratégique de l'association, de l'approbation du budget et des comptes annuels ainsi que de la gestion des fonds. Il est paritaire et est donc composé de **10 représentants des employeurs et 10 représentants des salariés**, issus et désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnels, parmi les entreprises adhérentes.

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS

Mme Angélique BAILLON
MEDEF
Mme Christelle ROSENBLATT
MEDEF
M. Samuel CESAR
Groupe Alpena - MEDEF
M. Jean-Philippe GONNIN
Cabinet Gonnin - MEDEF
Mme. Emmanuelle LOPES
MEDEF
M Christophe CAMUS
CPME
M. Tony GIOL
CPME
M. Pascal DIDIER
U2P
M. Julien GARCIA-MARTI
Bel'Argent - U2P

REPRÉSENTANTS SALARIÉS

M. Enrico FIORAVANTI
Représentant CFDT
Mme Valérie CHAVANT
Représentant CFE/CGC
Mme Pascale BLETON
Représentant CGT
M. Mickaël BRET
Représentant FO
M. Mathieu SAVY
Représentant FO

2 postes représentants salariés sont actuellement vacants

LE BUREAU

Mme Nathalie BELMONTE
Présidente - CPME
M. Christophe MICOLET
Vice-président - Représentant CFE/CGC
Mme Isabelle PREVOST
Vice-présidente - CFTC
M. Marc BENISTAND
Trésorier - *Représentant* CFDT

Comme le prévoit les statuts, le Président est élu par les représentants des employeurs alors que le Trésorier est élu parmi les représentants des salariés au Conseil d'Administration.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE, également paritaire, donne son avis sur les décisions du CA. Elle est composée pour deux tiers de représentants salariés et pour un tiers de représentants employeurs.

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS

M. Tony GIOL
CPME
M. Samuel CESAR
Groupe Alpena - MEDEF
M. Pascal DIDIER
U2P
Mme Angélique BAILLON
MEDEF

REPRÉSENTANTS SALARIÉS

Mme Pascale BLETON
Représentant CGT
M. Marc BENISTAND
Représentant CFDT
M. Enrico FIORAVANTI
Représentant CFDT
M. Mickaël BRET
Représentant FO
M. Mathieu SAVY
Représentant FO
M. Christophe MICOLET
Représentant CFE/CGC
Mme Isabelle PREVOST
Représentant CFTC

LE BUREAU

Mme Valérie CHAVANT
Présidente - CFE/CGC
Mme Christelle ROSENBLATT
Secrétaire - MEDEF

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE a lieu chaque année au mois de juin. L'ensemble des adhérents est invité à prendre part à la vie de l'association en prenant connaissance du rapport moral et financier du service, approuver les comptes de l'exercice clos et le budget prévisionnel, délibérer sur les questions à l'ordre du jour, ratifier les montants des droits d'admission et de cotisation, élire ou renouveler les membres du CA...

Les Procès-verbaux des AG sont accessibles à tous les adhérents via l'espace documentaire du site internet.

LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE, à la différence des 3 autres instances, est composée de salariés STDV qui ont été désignés le 16 juin 2023 pour un mandat de 3 ans.

SA COMPOSITION

Dr Karine DESENDER, *Médecin du Travail, Présidente CMT*
Raphaël GIMENO, *Directeur, représentant STDV*
Mathieu BREYSSE, *RRH, représentant STDV*
Dr Eric GUGLIELMINO, *Médecin du Travail*
Dr Marie FOUILLY, *Médecin du Travail*
Laurie DELPORTE, *IDEST*
Claudine SERVANT, *IDEST*
Cécile COMBE, *Préventrice*
Morgane MARTINACHE, *Psychologue du travail*
Laëtitia DUBUIS, *ATST*
Sophie DUGUET, *Assistante Médicale*
Marlène PEPIN, *Assistante Médicale*

SES MISSIONS

- **Piloter du projet de service** pluriannuel définissant les priorités d'actions.
- **Fixer les moyens du service**, les orientations prioritaires de prévention du service et leur mise en place progressive.
- **Est consulté** sur :
  - la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires ;
  - l'équipement du service ;
  - l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux et des entretiens infirmiers ;
  - l'organisation d'enquêtes et de campagnes ainsi que les modalités de participation à la veille sanitaire.

Quelques sujets traités en 2024 en Commission Médico-Technique :

- Constitution et validation des groupes de travail du projet de service pluriannuel
- Présentation du déroulé pédagogique du nouvel atelier de sensibilisation sur les risques psychosociaux
- Retour sur le déploiement de l'outil méthodologique « Et si on parlait du vécu au travail ? »
- Présentation et validation de différents dépliants et brochures à destination des adhérents et de leurs salariés (livret des animations collectives, CME outil de la PDP, Psychologue du travail, La visite de pré-reprise expliqué au salarié et expliqué à l'employeur, Guide employeur - garder le lien avec son salarié, Ma santé au travail, Affichage obligatoire)
- Point sur les outils métiers et notamment PULSE avec le maintien d'un COPIL
- Organisation et modalités d'intervention de la nouvelle Assistante Sociale sur les différents sites
- Présentation des évènements jalonnants l'année 2024 : Rencontre Santé Travail 2024, Semaine de la QVCT, Bus du Coeur des Femmes
- Validation du protocole de visite de mi-carrière
- Validation du nouveau modèle de Fiche d'Entreprise
- Point sur l'état d'avancement des procédures et de la certification qualité SPEC 2217
- Point sur l'évolution de la Cellule de Maintien en Emploi et son fonctionnement
- Point sur l'organisation du service : répartitions des ressources médicales, recrutements nécessaires, formation de nouveaux médecins DATR...
- Point sur la règlementation concernant l'obligation de transmission des DUERP par les adhérents

Composition au 31/12/2024

NOS ÉQUIPES

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES POUR ACCOMPAGNER EMPLOYEURS ET SALARIÉS

Au sein d'équipes en santé au travail, coordonnées et animées par le médecin du travail, des professionnels œuvrent au quotidien pour accompagner les salariés et conseiller les employeurs sur le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, la prévention des risques professionnels et le maintien en emploi.

7 MÉDECINS DU TRAVAIL

Le médecin est le pivot de l'équipe pluridisciplinaire en santé travail et en coordonne les actions. Il est le conseiller des employeurs et des salariés. Il participe à des actions de prévention en entreprise, assure le suivi médical individuel et met en œuvre des actions pour le maintien en emploi.

2 COLLABORATEURS MÉDECIN

Il exerce les mêmes missions de suivi individuel et d'action de prévention, sous l'autorité d'un médecin du travail tuteur et s'engage à suivre une formation de 4 ans en vue d'obtenir la qualification en médecine du travail.

12 INFIRMIÈRES EN SANTÉ AU TRAVAIL

Il a un rôle pluriel en contribuant au suivi individuel des salariés en assurant des visites d'information et prévention et des visites de reprise maternité et en participant à des actions de prévention.

12 ASSISTANTS MÉDICAUX

Il assiste le médecin du travail ou le collaborateur médecin et l'infirmier santé travail dans la gestion des plannings de visite et la réalisation d'examens complémentaires. Il est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes.

4 ASSITANTS TECHNIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Il contribue au repérage des risques professionnels dans l'entreprise par la réalisation des fiches d'entreprise. Il est également amené à réaliser des études de poste dans le cadre de procédures d'inaptitude.

7 PRÉVENTEURS

Il assure des missions de diagnostic, de conseil et d'appui ainsi que des actions de prévention en milieu de travail à la demande et sous la responsabilité du médecin du travail.

1 PSYHOLOGUE DU TRAVAIL

Il assure des missions autour de deux axes principaux : l'accompagnement individuel et les actions en milieu de travail dans le cadre notamment de la prévention des risques psychosociaux.

AUTOUR DE L'ÉQUIPE, DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Des professionnels mettent en œuvre leurs compétences spécifiques au service des équipes pluridisciplinaires : assitante sociale, ergonome, toxicologue...

Le pôle support vient en appui sur la gestion global du service, son organisation, la gestion de ses ressources matérielles, financières et humains. Il est composé de 8 personnes direction, ressources humaines, comptabilité, relation aux adhérents, services généraux, service informatique, qualité et communication.

Composition au 31/12/2024

52
collaborateurs au 31 décembre 2024

46,7 ans
âge moyen des collaborateurs

11,2 %
taux de turnover
(soit 1,3 points de moins qu'en 2023)

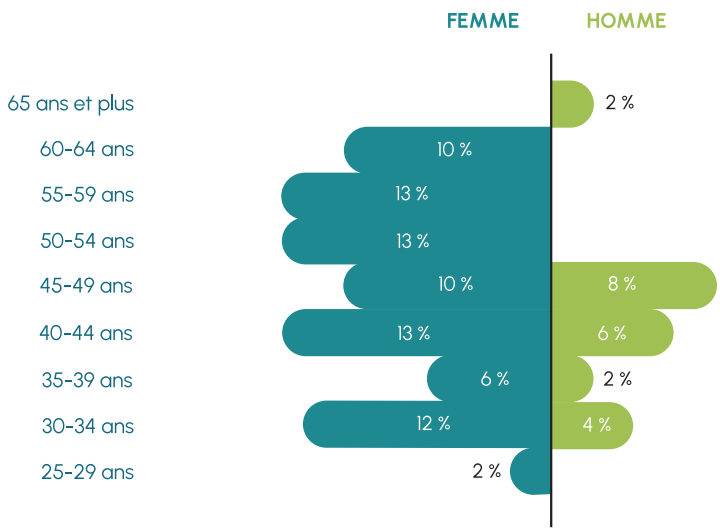

Pyramide des âges STDV au 31 décembre 2024

LES INTÉGRATIONS

- 1 Médecin du travail
- 1 IDEST
- 1 Préventeur
- 1 Assistante médicale
- 1 Assistante sociale
- 1 Responsable qualité

LES DÉPARTS

- 1 Médecin du travail
- 1 Médecin collaborateur
- 1 ATST
- 1 Assistant médical

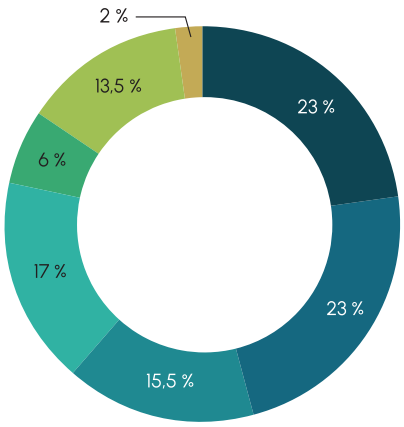

Répartition des effectifs STDV à décembre 2024 en fonction des postes occupés

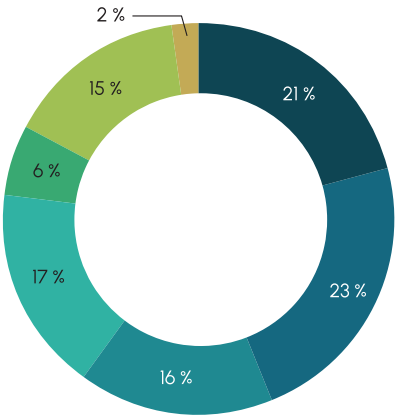

Répartition des ETP à décembre 2024 en fonction des postes occupés

- Assistant médical
- Médecin du travail et collaborateur médecin
- ATST
- Psychologue du travail
- IDEST
- Fonctions support
- IPRP

RESSOURCES FINANCIÈRES

5 086 861 €
de chiffre d'affaires

768 575 €
de charges de fonctionnement
soit 15 % du CA

42 520 €
de résultat après un
IS de 8 000 €

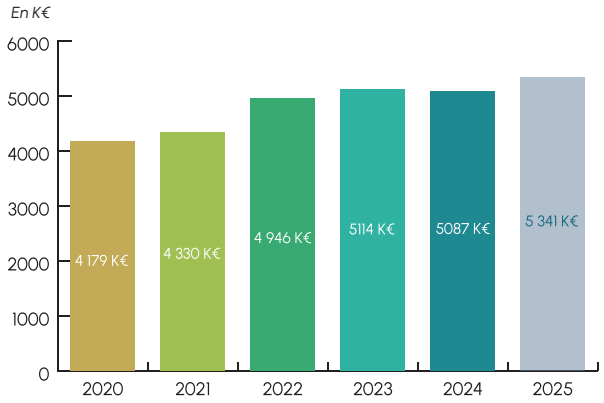

Evolution du chiffres d'affaires entre 2020 et 2024 et projection de CA pour 2025

Le chiffre d'affaires s'établit à 5 087 K€ soit une baisse de 27 K€ par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par le fait que STDV n'est pas augmenté ses cotisations en 2024 alors que sur la même année le coût des achats a augmenté notamment due à l'inflation.

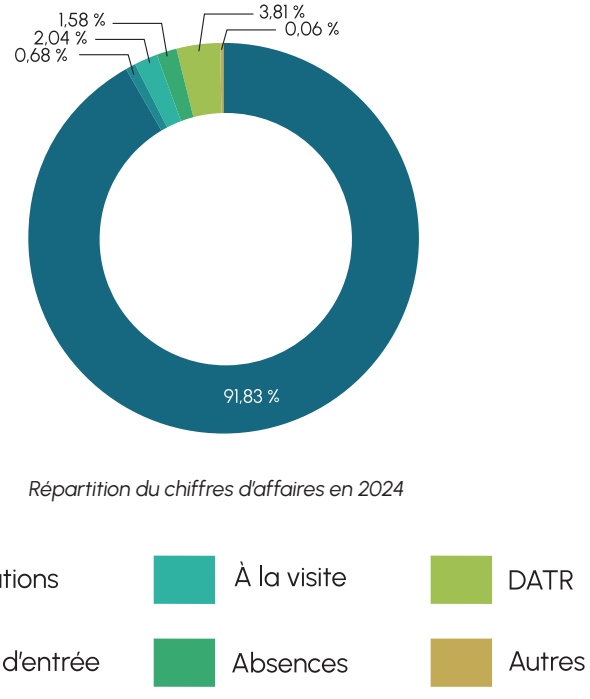

Répartition du chiffres d'affaires en 2024

Données In Extenso au 31/12/2024

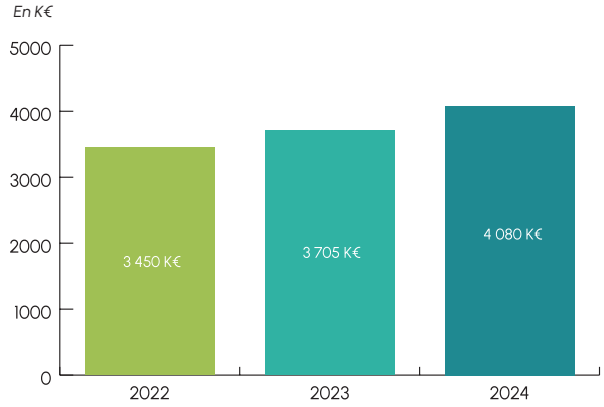

Evolution des charges de personnel entre 2022 et 2024

80 %

c'est la part du CA que représentent les charges de personnel

L'aumentation significative de la masse salariale est principalement lié à :

- Des créations de postes (Responsable Qualité, IPRP, ATST)
- L'augmentation générale des salaires
- L'embauche de médecins en renforts
- L'embauche de CDD de remplacement (Assistantes administrative et médicale, IDEST)
- Régularisation des complémentaires retraites

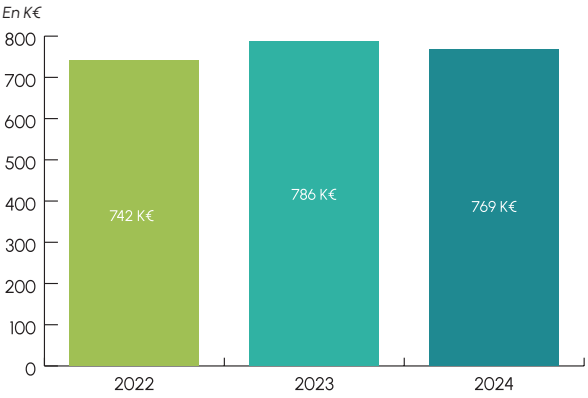

Evolution des charges de fonctionnement entre 2022 et 2024

375 K€

d' augmentation de la masse salariale en 2024

Par ailleurs, s'il y a une baisse globale des charges de fonctionnement, on peut constater :

- Une augmentation :
  - Des charges consommables liées au coût de l'énergie
  - De la sous-traitance avec une hausse des examens médicaux
  - Des charges locatives (voitures et matériels informatiques et médicales)
- Une baisse :
  - Des charges d'entretien et de réparation
  - Des honoraires des cabinets de recrutement

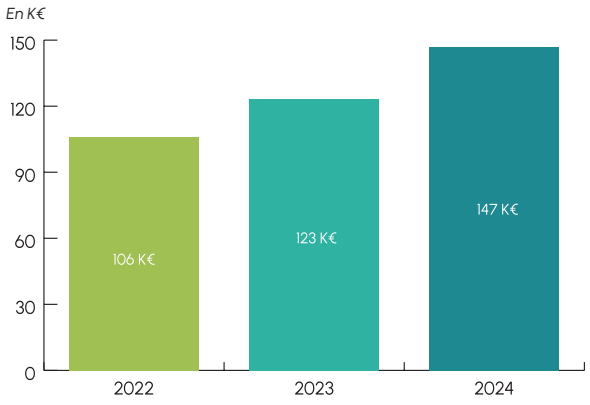

Evolution des impôts et taxes entre 2022 et 2024

La variation est liée à une augmentation significative de l'enveloppe de formation continue à hauteur de 22,3 K€ dont 14 K€ pour le nouveau logiciel.

Données In Extenso au 31/12/2024

NOS ADHÉRENTS

4 340
adhérents dont 2 du secteur public

104
entreprises hors secteur

17
indépendants & non-salariés

Entre 2023 et 2024, STDV enregistre une baisse de la part de ses entreprises de moins de 11 salariés de 1,13 % au profit des PME et des ETI.
1 338 salariés ont été concernés par les adhésions. À l'inverse 513 salariés ont été concernés par les radiations de leurs entreprises. En moyenne, une cellule pluridisciplinaire suit **384 entreprises** et **3 829 salariés**.

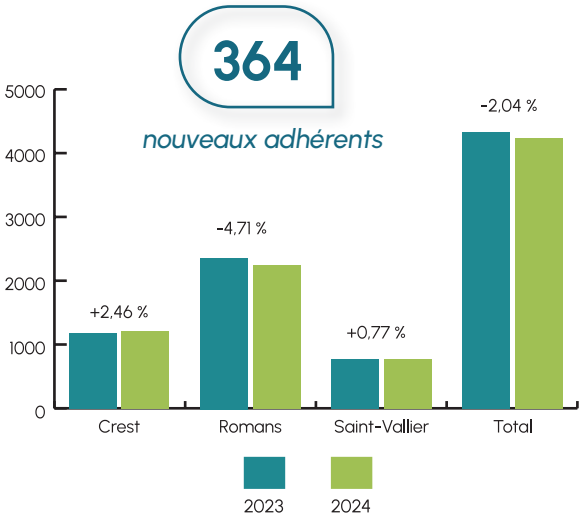

Evolution du nombre d'adhérents en fonction des centres entre 2023 et 2024

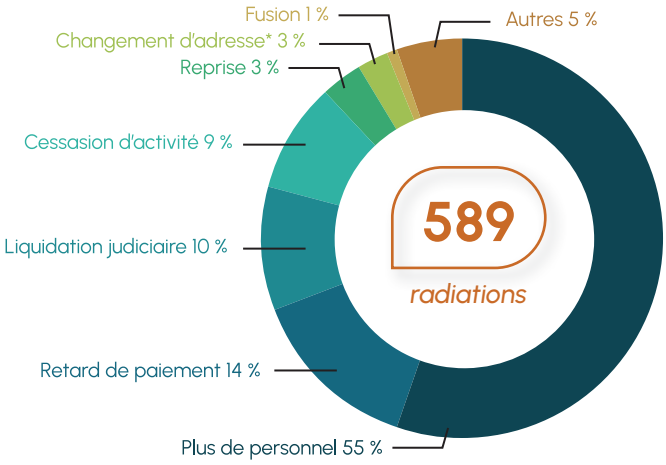

Répartition des radiations en fonction du motif en 2024

La très grande majorité des entreprises accompagnées par Santé Travail Drôme Vercors reste les TPE qui ont entre 0 et 10 salariés. 12 entreprises (2 de plus qu'en 2023) sont des établissements de taille intermédiaire c'est à dire ayant plus de 250 salariés (ETI). Les 5 secteurs d'activité majeurs sont les mêmes qu'en 2023 : le commerce, le BTP, les services, études et conseils ainsi que l'industrie. Ils représentent à eux seuls près de 2470 entreprises du territoire.

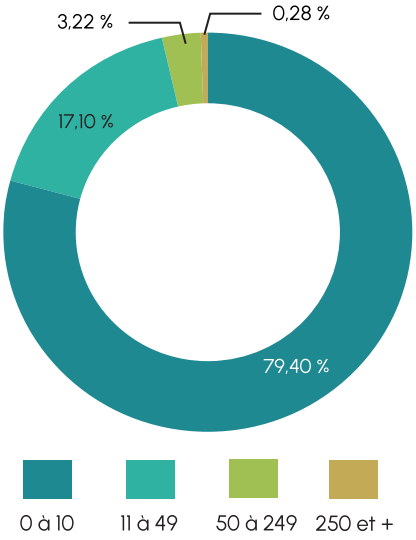

Répartition des adhérents selon la taille de l'entreprise en 2024

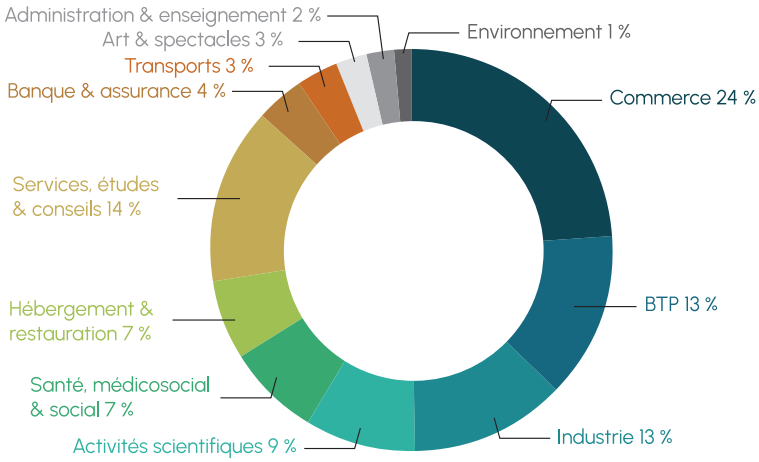

Répartition des adhérents en fonction des secteurs d'activité en 2024

Données Pulse au 31/12/2024

LES SALARIÉS SUIVIS

42 844
salariés déclarés au 29/02/2024
hors intérimaire

51 473
salariés suivis (facturés au cours de l'année 2024)

54 % *d'hommes*
46 % *de femmes*

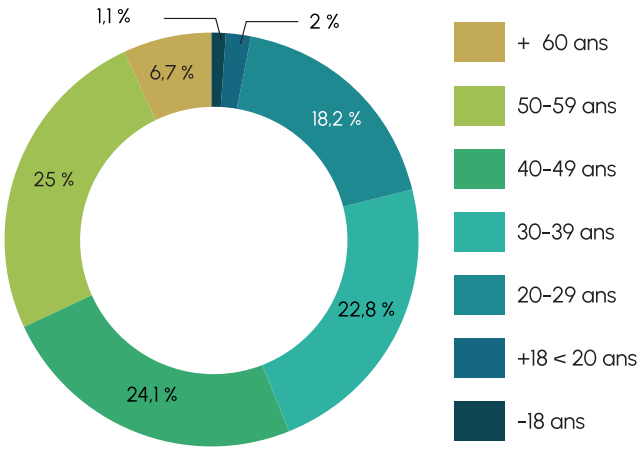

Répartition des salariés suivis en fonction de leur tranche d'âge en 2024

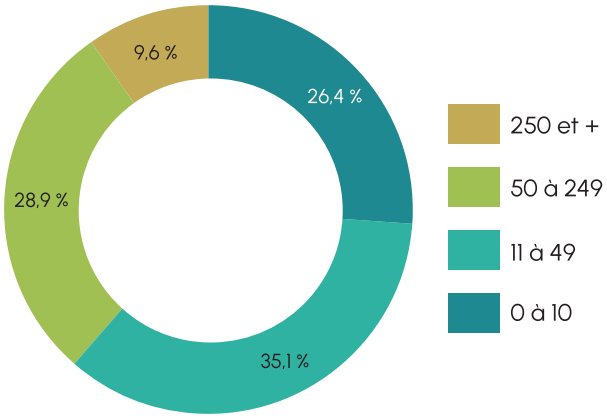

Répartition des salariés suivis selon la taille de l'entreprise en 2024

1 889
apprentis
dont 372 salariés de moins de 18 ans soit 19 % de plus qu'en 2023

1 239
salariés DATR

1 019
intérimaires et intermitants

Comme en 2023 plus de 26 000 salariés suivis par STDV travaillent au sein de TPE et PME de moins de 50 salariés. Les secteurs d'activité qui regroupent le plus grand nombre de salariés (59 % des effectifs suivis) sont l'**industrie**, le **commerce** et le secteur de la **santé, médicosocial et social**.

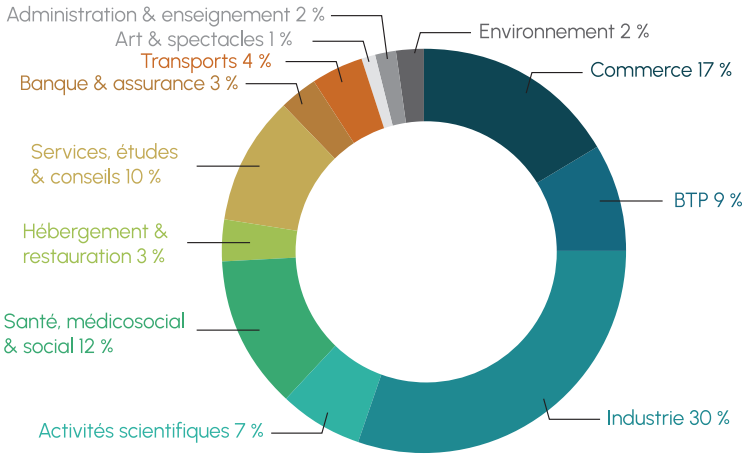

Répartition des salariés suivis en fonction du secteur d'activité en 2024

Données Pulse au 31/12/2024

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

20 067
visites réalisées

4 902
orientations
dont 270 vers le Médecin du travail

7,25 %
d'absence

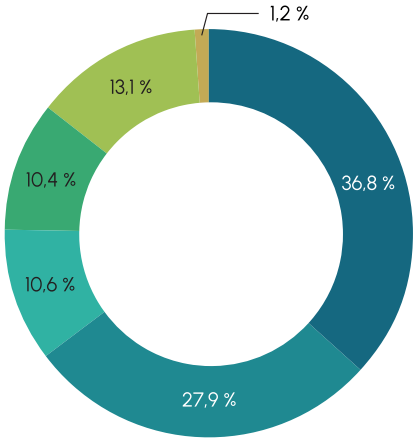

Répartition du nombre de visites effectuées en fonction de la typologie de visite en 2024

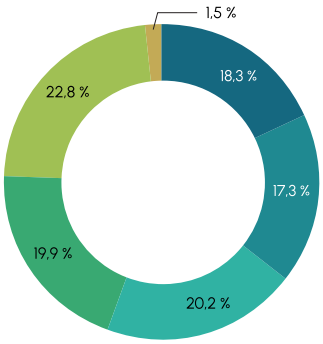

Répartition du nombre de visites effectuées par les médecins en fonction de la typologie de visite en 2024

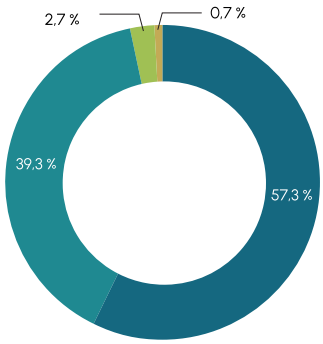

Répartition du nombre de visites effectuées par les IDEST en fonction de la typologie de visite en 2024

Embauche · Périodique · A la demande · Pré-reprise · Reprise · Autre

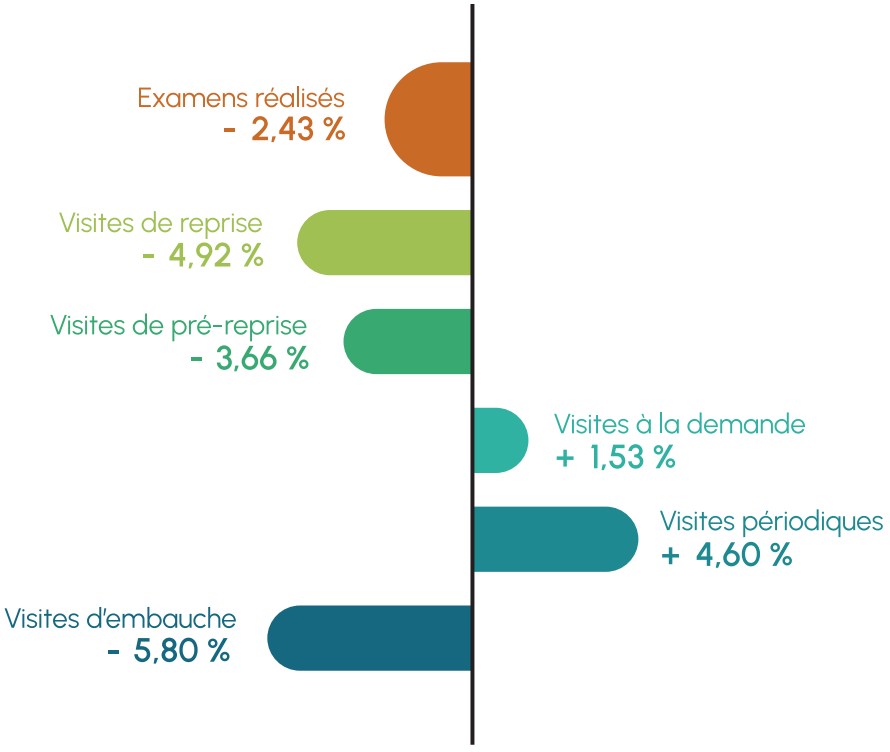

254
autres visites : mi-carrière, fin de carrière ou post exposition

759
visites intérimaires

Variation du nombre d'examens en fonction de leur typologuie entre 2023 et 2024

Données Pulse au 31/12/2024

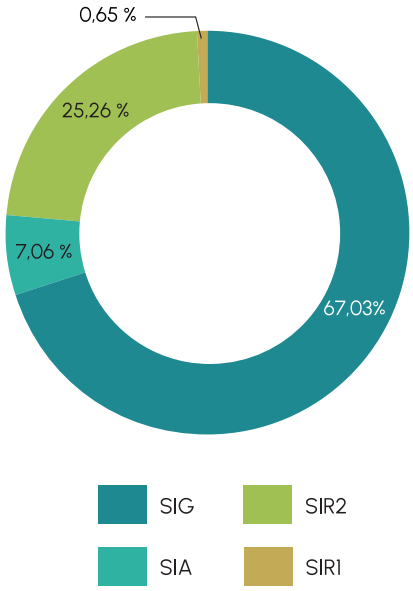

Répartition des salariés en fonction du type de suivi individuel en 2024

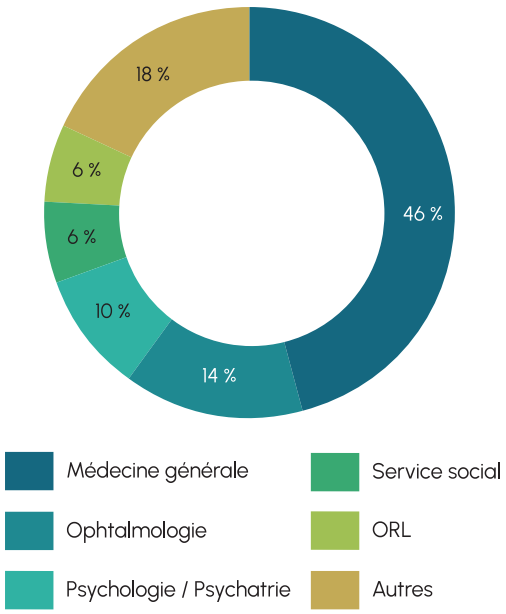

Répartition des orientations en 2024 (hors Médecin du travail)

On observe une évolution de la répartition du type de suivi individuel entre 2023 et 2024. En effet, le pourcentage de SIA est passé de 4,66 % à 7,06 %, s'expliquant notamment par l'augmentation du nombre d'apprentis par rapport à l'année précédente mais également par la campagne de communication menée début 2024 auprès de l'ensemble des adhérent et permettant une meilleure classification des salariés en fonction des expositions professionnelles.

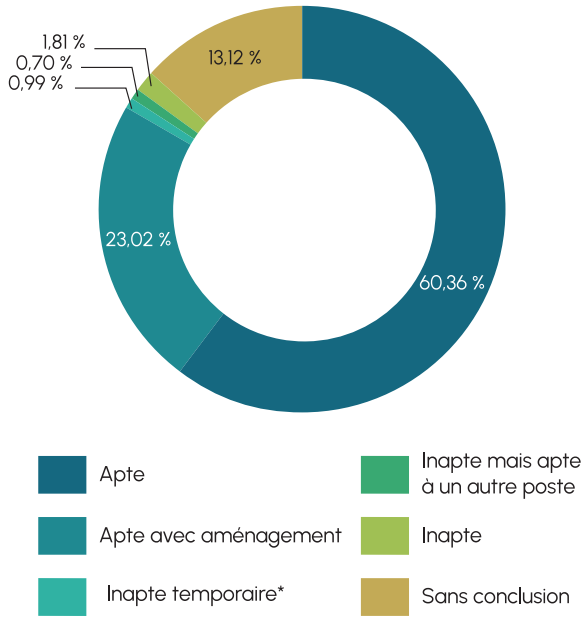

Répartition des conclusions de visite en 2024

NB : Les terminologies utilisées ci-dessus le sont uniquement dans un souci de simplification et de compréhension mais ne correspondent pas stricto sensu à celles utilisées dans le cadre des conclusions de visites médicales.

503

Inaptitudes prononcées soit 17,27% de moins qu'en 2023

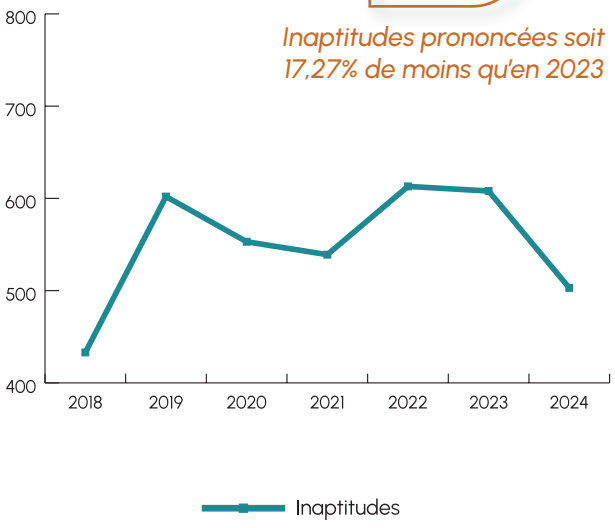

Evolution du nombre d'inaptitudes prononcées par les Médecins du travail STDV entre 2018 et 2024

** Incapacité temporaire pour le salarié d'exercer son poste de travail. Il est orienté en médecine de soin. Ce chiffre ne rentre pas dans le nombre d'inaptitudes prononcées.*
Données Pulse au 31/12/2024

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AMT, FE ET DUERP

678
actions en milieu de travail
pour 513 adhérents bénéficiaires

254
transmission de DUERP

476
fiches d'entreprise

23,1
part des adhérents bénéficiant d'une FE de moins de 4 ans

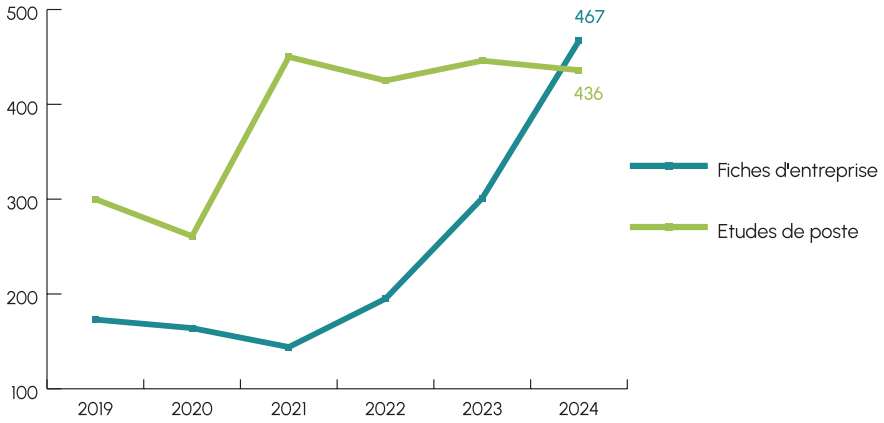

Evolution du nombre de fiches de poste et de fiches d'entreprise réalisés entre 2019 et 2024

ATELIERS ET SENSIBILISATIONS

38
ateliers de sensibilisation animés

106
adhérents bénéficiaires

358
salariés sensibilisés

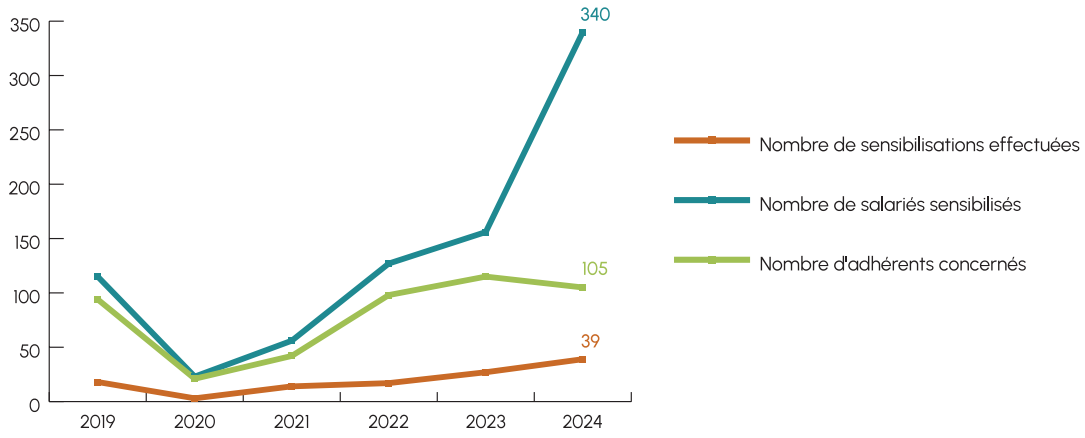

Evolution des animations collectives entre 2019 et 2024

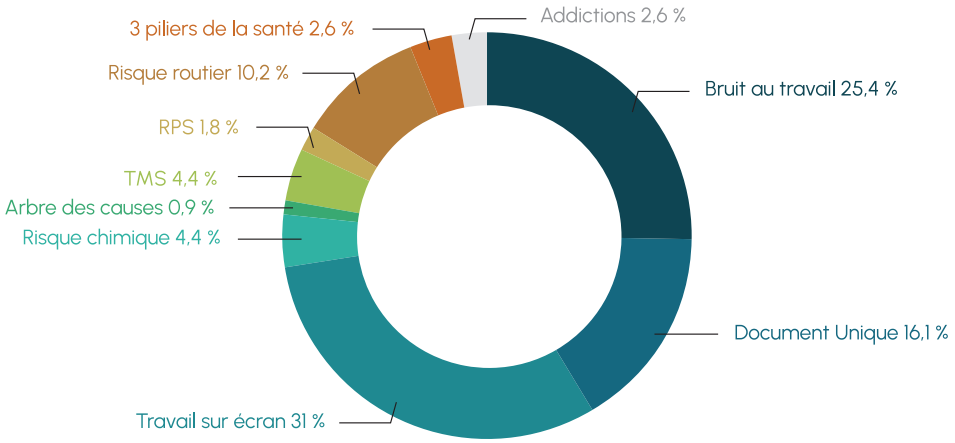

Répartition du nombre de salariés sensibilisés en fonction de l'atelier de prévention suivi en 2024

LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

2024 a été marquée par le lancement de la sensibilisation collective « Intégration des RPS dans le DUERP : comprendre pour agir ». L'activité de la psychologue du travail a été, à part égale, consacrée aux demandes de suivi individuel et aux actions collectives de prévention.

278
entretiens pour 350h d'accompagnement

114
salariés suivis pour 90 employeurs concernés

35
AMT pour 31 adhérents bénéficiaires

LA PRÉVENTION AUPRÈS DES SAISONNIERS

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, les saisonniers, recrutés pour moins de 45 jours de travail effectif, ont pu bénéficier d'une action de formation et de prévention animée par les IDEST.
Une quinzaine de métiers rencontrés afin de sensibiliser les travailleurs sur les missions du SPSTI, les risques professionnels ainsi que les piliers de la santé et les addictions.

124
saisonniers sensibilisés

BUS DU COEUR DES FEMMES

En novembre 2024, plus d'une vingtaine de collaborateurs ont participé à l'organisation, à la réalisation des dépistages ou aux ateliers proposés durant ces 3 jours. Ce programme, porté par la Ville de Romans-sur-Isère et l'association Agir pour le Coeur des Femmes, a été un moment clé de sensibilisation et de prévention pour la santé cardio-vasculaire des femmes de notre territoire.

328
femmes dépister grâce au dispositif

Agir pour le Cœur des Femmes
Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

Données Pulse au 31/12/2024

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La loi du 2 août 2021 inscrit la lutte contre la désinsertion professionnelle comme un axe majeur. Toute personne peut connaître des accidents de parcours susceptibles d'avoir un impact sur la santé, que ce soit dans sa vie personnelle ou professionnelle : maladie chronique, incident de santé, accident de la vie ou du travail, maladie professionnelle, handicap...
La prévention de la désinsertion professionnelle couvre un champ plus large que le maintien en emploi et intervient donc en amont de tout plan d'action.

LA CELLULE DE MAINTIEN EN EMPLOI

SA COMPOSITION

- Médecin du travail de la CME
- Infirmières en Santé Travail
- Ergonome
- Assistante administrative
- Coordinatrice

Au besoin :

- Psychologue du travail
- Assistante Sociale

SES MISSIONS

- **Accompagnement individuel du salarié** : soutien et aide dans un parcours de maintien en emploi par une équipe pluridisciplinaire
- **Accompagnement collectif** :
  - Information et sensibilisation des employeurs, des salariés et des collectifs de travail
  - Actions de communicaiton

43
demandes traitées dont 11 dossiers clôturés

50
mobilisations de partenaires

46
adhérents sensibilisés lors de 4 réunions d'information de la CME

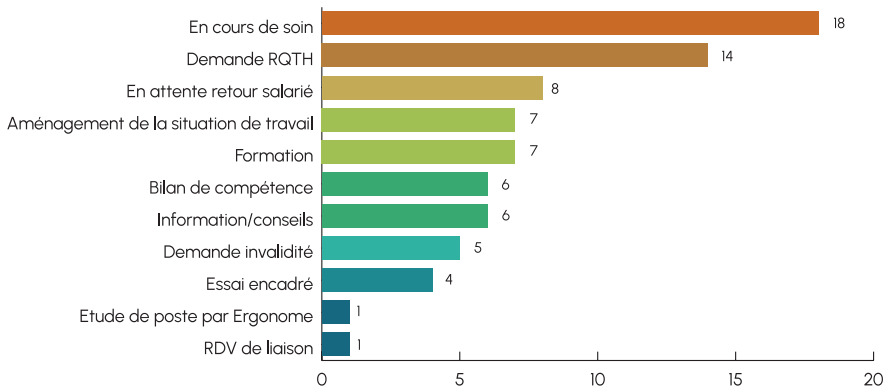

Répartitions des orientations et suivis des salariés pris en charge par la CME en 2024

Données Pulse au 31/12/2024

LE SERVICE SOCIAL

L'intervention d'une Assistante sociale au sein du service est effective depuis juin 2024. Elle intervient à titre d'expert auprès des médecins du service de santé au travail, des infirmières et de la coordinatrice de la Cellule Maintien dans l'Emploi, à leurs demandes, sur des situations de salariés relatives à des problèmes d'altération de la santé pouvant entraîner des répercussions sociales et/ou professionnelles.

80
salariés suivis

759
actions d'accompagnement

75
entretiens en présentiel

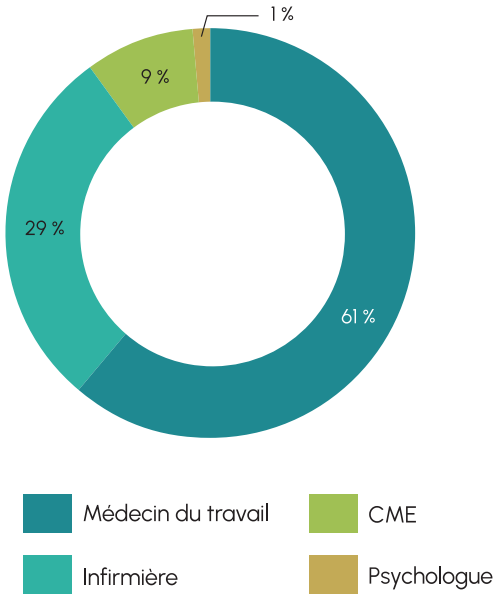

Répartition des salariés suivis en fonction du professionnel de santé qui oriente en 2024

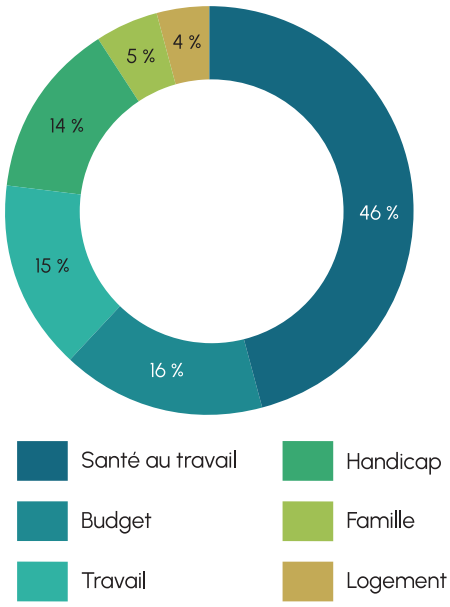

Répartition du nombre de demandes en fonction des domaines d'intervention en 2024

LANCEMENT DU KIT DE PRÉ-REPRISE

Dans le cadre du lancement départemental du kit de visite de pré-reprise de Présanse Auvergne Rhône Alpes, STDV a participé activement à l'organisation puis à la co-animation du temps d'échange entre SPSTI, partenaires du maintien en emploi et adhérents du territoire Drôme Ardèche. Au total c'est plus de 60 entreprises et institutionnels informés du dispositif dont 75 % qui envisagent de diffuser les supports.

87
participants

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Données Actis au 31/12/2024

LA COMMUNICATION

En 2024 la communication s'est étoffée, marquant une année riche de projets à la fois digitaux (blog, croissance LinkedIn...), évènementiels (RST 2024, Bus du coeur des Femmes...) ou encore print. En effet, de nombreux supports ont été créés, visant à renforcer la communciation tant auprès de nos adhérents et de leurs salariés qu'en interne afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la réalisation de leurs missions.

SITE INTERNET : STDV.FR

- **24 082 visiteurs** sur le site dont 23 614 nouveaux utilisateurs
- **52 011 pages vues** soit une moyenne de 2,16 pages par utilisateur
- **1521 lectures** des pages «agenda» et «ateliers et formations»
- **1 179 documents téléchargés**

NEWSLETTERS ET MAILINGS D'INFORMATION

- **4 newsletters** (janvier, avril, juillet, octobre)
- **18 mailings d'information** (convocation AG, mise à jour des contacts, webinaires, invitations évènements...)
- **8 mailings ciblés** (changement de médecin, ateliers spécifiques...)

RÉSEAUX SOCIAUX

- **136 posts d'information** (+ 34,65 % par rapport à 2023)
- **789 abonnés** (+ 409 par rapport à 2023)
- **84 384 impressions** pour un **engagement moyen de 27,97 %**

DE L'INFORMATION CLAIRE POUR LES EMPLOYEURS ET LES SALARIÉS

- **11 supports** créés ou remis à jour dont une brochure dédiée aux nouveaux adhérents
- **10 articles de blog**

DES OUTILS PRATIQUES POUR L'INTERNE

- **Création d'un incollable** des étapes clés de la démarche CME
- **Refonte de la fiche d'entreprise**
- **Création d'un support de sensibilisation** sur le vécu au travail
- **Création d'un support d'évaluation** du stress et de la douleur

MAIS AUSSI...

- **Organisation de la participation de STDV à des évènements** (RST 2024, Bus du Coeur des femmes...)
- **Tournage et montage d'une vidéo** témoignage CME

REJOIGNEZ-NOUS SUR LINKEDIN !

Scannez le QR Code et suivez notre page LinkedIn afin de bénéficier de toutes les informations sur votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises : articles, veille, supports de prévention, dates des prochains ateliers et rencontres....

DÉMARCHE QUALITÉ

En 2023, la publication officielle du nouveau référentiel de certification des services de prévention et de santé au travail interentreprises a marqué le début d'un travail important pour garantir la formalisation de processus structurés et tournés vers l'amélioration continue.
Le référenciel SPEC 2217 s'articule autour de 3 niveaux successifs qui permettre de reconnaitre de la qualité des services qu'offre le SPSTI et du sérieux de la démarche.

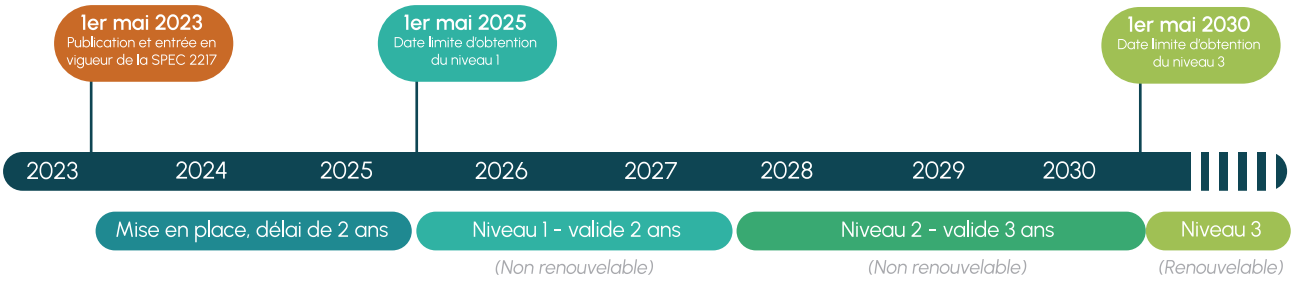

Pour répondre aux exigences de ce référentiel et déployer une démarche Qualité structurée, STDV a créé une nouvelle fonction de Responsable Qualité et a intégré un nouveau profil le 8 avril 2024.
Le lancement de la démarche de certification s'est fait auprès des instances, commissions et réunions métiers de notre service dès le printemps 2024 avec un temps fort lors d'une réunion de service le 20 juin.
L'engagement de la Direction et du Conseil d'Administration dans la démarche qualité a pris forme avec la rédaction, la validation et la diffusion d'une lettre d'engagement dès mai 2024.
Au 31 décembre 2024, la GED qualité commune et disponible à l'ensemble des collaborateurs centralise 119 documents.

22
procédures

11
instructions

82
documents divers

3
tableaux de suivi

PROTECTION DES DONNÉES

Aujourd'hui accompagnée par la société CyberSecura, l'association est engagée, depuis 2022 dans une démarche de mise en conformité de ses documents et de ses process.
Conformément à la réglementation RGPD en vigueur et aux directives de la CNIL, nous veillons à ce que chaque étape, de la collecte à l'archivage, respecte scrupuleusement les principes de confidentialité, de pertinence, et de sécurité des données.
En 2024, plus de 40 éléments de conformité ont été rédigés par les équipes supports.

24
procédures et politiques

18
fiches de traitement

1
sensibilisation des équipes

3
saisies DPO

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE SERVICE

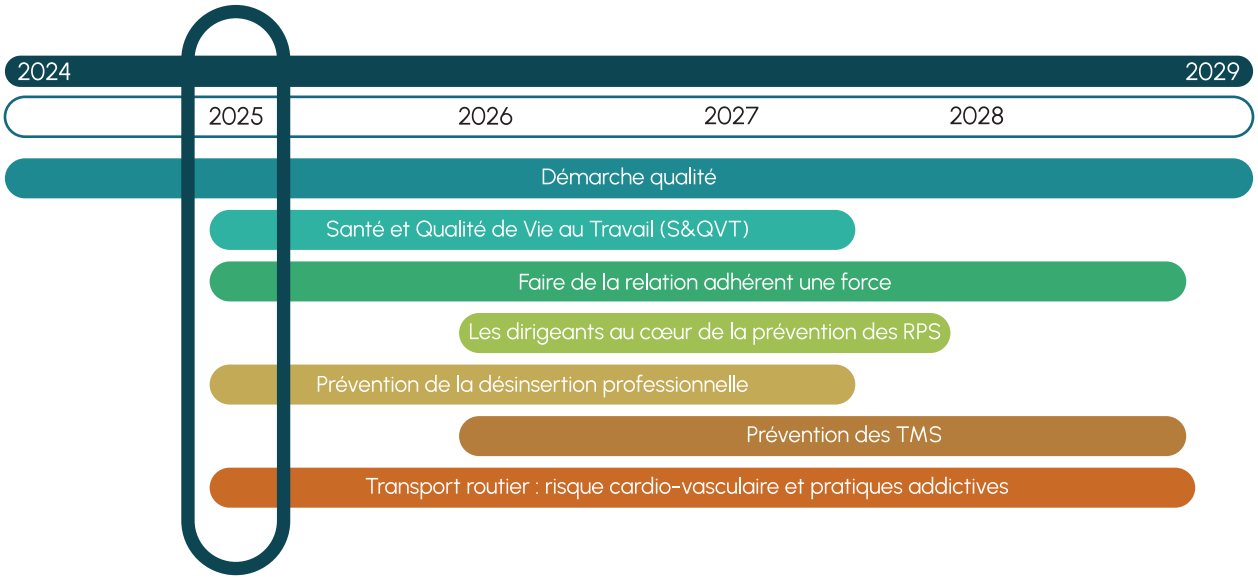

Le projet de service Démarche Qualité est le seul a avoir débuté en 2024, impulsé par la certification SPEC 2217 et l'arrivée d'un Responsable Qualité. Trois réunions de groupe ont été menées ainsi que plusieurs en individuel afin de réaliser un auto-diagnostic du déploiment de la certification au sein du service et de projeter la rédaction des procédures nécessaires. Il est prévu le passage d'un audit blanc en janvier de 2025 avant l'audit final en mars.

Dès 2024, le groupe a effectué un travail visant à positionner le cadre de son action. Après le suivi de plusieurs webinaire ANACT et la réalisation d'une veille documentaire, le groupe projet décide de réaliser une formation dans le but de garantir à chaque membre une information et une connaissance de la thématique équitable. La formation est prévue en mars 2025.

Conscient des enjeux de la certification, le groupe projet a participé, aux échanges et à la rédaction de la procédure liée au recueil de la satisfaction, en collaboration avec le Responsable Qualité. Le groupe projet prévoit que ses actions débuteront dès février 2025 avec un travail sur la rédaction du questionnaire satisfaction/connaissance adhérent à administrer en fin d'année.

Le début du travail du groupe, initalement prévu en 2026 est maintenu. Un travail de veille documentaire ainsi qu'un échange sur la vision de chaque membre a néanmoins été réalisé. Le groupe constate le départ de son pilote et de son co-pilote en fin d'année 2024.

Le groupe constate le départ de 3 médecins et l'arrivée d'une infirmière. Un travail préparatoire de recensement de données a été engagé afin de définir plus précisément une cible.
Les prochaines étapes comprennent le choix d'indicateurs de repérage précoce, la sensibilisation des collaborateurs STDV ainsi que l'étude de données transmises par nos partenaires.

Suite à deux intégrations, le groupe de travail est composé de 10 professionnels. Malgré un début de l'action prévu pour 2026, un travail préparatoire sur le ciblage des entreprises a été engagé. Le groupe a également réalisé un état des lieux de la sinistralité ainsi que prévu de suivre une formation sur les métiers du cuir au sein du CTC début 2025.

Le groupe projet a réalisé quatre réunions préparatoires en 2024, amorçant un travail intensif sur le choix de la cible, la rédaction de questionnaires à destination des chauffeurs et la création ou mise à jour de supports de communication dédiés. Le début des actions terrain est prévu pour septembre 2025.

ENGAGEMENTS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

STDV est aujourd'hui membre du réseau Présanse, association nationale représantive des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises en France. Elle fait également partie de l'association régionale qui regroupe 20 autres services et permet la mise en place d'actions locales communes destinées à améliorer la visibilité, l'offre de service, à réduire les coûts de fonctionnement et à assurer le développement et la pérénisation des organisations.

Par ailleurs, STDV s'inscrit dans une démarche proactive de coopération avec de nombreux partenaires territoriaux (CARSAT, Cap'Emploi, OPPBTP, AGEFIPH...) afin de maximiser l'impact de nos actions pour nos bénéficiaires et rendre plus visible notre offre. Le service projette d'accentuer ces partenariats en 2025 par la signature de plusieurs conventions.

LEXIQUE

- **AG** : Assemblée générale
- **AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- **AMT** : Action en milieu de travail
- **ANACT** : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- **ANI** : Accord national interprofessionnel
- **ATST** : Assistant technique en santé travail
- **AURA** : Auvergne Rhône Alpes
- **BTP** : Bâtiment et travaux publics
- **CA** : Conseil d'administration
- **CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- **CDD** : Contrat à durée déterminé
- **CFDT** : Confédération française démocratique du travail
- **CFE-CGC** : Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
- **CFTC** : Confédération française des travailleurs chrétiens
- **CGT** : Confédération générale du travail
- **CME** : Cellule de maintien en emploi
- **CMT** : Commission médico-technique
- **CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés
- **COPIL** : Comité de pilotage
- **CPME** : Confédération des petites et moyennes entreprises
- **CPOM** : Contrat pluriannuel d'ojectifs et de moyens
- **CSE** : Comité social et économique
- **CTC** : Centre technique du cuir
- **DATR** : Directement affecté à des travaux sous rayonnement
- **DPO** : Délégué à la protection des données
- **DUERP** : Document unique d'évaluation des risques professionnels
- **ETI** : Entreprise de taille intermédiaire
- **ETP** : Équivalent temps plein
- **FE** : Fiche d'entreprise
- **FFB** : Fédération française du bâtiment
- **FO** : Force ouvrière
- **GED** : gestion électronique des documents
- **IDEST** : Infirmier diplômé d'état en santé travail
- **IPRP** : Ingénieur en prévention des risques professionnels
- **IS** : Impôts sur les sociétés
- **MEDEF** : Mouvement des entreprises de France
- **OPPBTP** : Organisme professionnel prévention bâtiment travaux
- **ORL** : Oto-rhini-laryngologiste
- **PDP** : Prévention de la désinsertion professionnelle
- **PME** : Petite et moyenne entreprise
- **RDV** : Rendez-vous
- **RGPD** : Règlement général sur la protection des données
- **RPS** : Risques psychosociaux
- **RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- **RST** : Rencontres santé travail
- **SPEC-2217** : Référentiel de certification des SPSTI
- **S&QVCT / QVCT** : Santé & qualité de vie et conditions de travail
- **SIA** : Suivi individuel adapté
- **SIG** : Suivi individuel général
- **SIR** : Suivi individuel renforcé
- **SPSTI** : Service de prévention et de santé au travail interentreprises
- **STDV** : Santé Travail Drôme Vercors
- **TMS** : Troubles musculo-squelettiques
- **U2P** : Union des entreprises de proximité
- **TPE** : Très petite entreprise

NOTES

STDV

Prévention & santé au travail

Services médicaux

50 Quai Pied Gai
26400 CREST

04.75.25.26.44

Services administratifs et médicaux

10 Rue de Gillière - Z.I. Les Allobroges
26100 ROMANS-SUR-ISÈRE

04.75.70.70.20
accueil@stdv.fr

Services médicaux

9 Rue Antoine Lavoisier
26240 SAINT-VALLIER

04.75.23.02.06

www.sante-travail-drome-vercors.fr

Santé Travail Drôme Vercors

Crédits : STDV et Freepik
version avril 2024